

Pensions : les communes risquent l'asphyxie

Les cotisations patronales versées par les communes sont en chute libre. Les pensionnés sont toujours plus nombreux. Donc, les budgets s'épuisent.

Il est nécessaire que les pouvoirs locaux soient aidés par des moyens financiers fédéraux et régionaux pour faire face au paiement des pensions des agents », soulignait récemment l'Union des villes et communes wallonnes. Les municipalistes sont inquiets. C'est que les cotisations patronales versées par les communes sont en chute libre car il y a toujours moins de statutaires (41 % en Wallonie) et que l'effort à four-

nir pour la pension est moins important dans le cas d'un travailleur contractuel.

Selon le PS, « le système actuel de financement du Fonds de pension solidarisé n'est plus du tout tenable : il a un problème de trésorerie dès 2017 et un problème de financement dès 2018. Faute de mesure structurelle, cela pourrait mettre en péril le paiement des pensions. »

Les pouvoirs locaux, dont

l'apport au Fonds fédéral est inférieur aux coûts de pension générés pour leurs anciens travailleurs statutaires, sont redevables d'une cotisation de responsabilisation qui s'ajoute aux cotisations de base. Ils sont 39 % dans ce cas. « Il faudra considérablement augmenter la cotisation de base, mais aussi le coefficient de responsabilisation », affirment les socialistes. L'idée est dans l'air, mais n'a pas encore fait l'objet de négociations. ■

Pensions des fonctionnaires locaux : un boulet communal d'un milliard

► Les élus locaux s'inquiètent

de la dégradation du Fonds de pension de leurs agents.

► La charge pourrait être phénoménale selon le PS qui demande au fédéral et à la Wallonie de se concerter.

C'est le cauchemar des échelons des Finances de tout le pays, et cela ne date pas d'hier : le poids des pensions des agents communaux conduit tout droit beaucoup de budgets et de comptes communaux (et provinciaux) vers des abysses insondables. Le dossier redevient brûlant à intervalles réguliers, lorsque les collèges communaux planchent sur leurs recettes et leurs dépenses pour l'année à venir, comme c'est le cas actuellement. Cette fois, la poussée de fièvre est manifeste du côté du PS. En Wallonie, depuis les bancs de l'opposition, les socialistes mettent la pression sur Daniel Bacquelaine et Valérie De Bue, tous deux libéraux,

ministre fédéral des Pensions pour l'un et ministre régionale des Pouvoirs locaux pour l'autre.

1 Le contexte. La Belgique compte 1.569 « pouvoirs locaux » : communes et provinces, mais aussi CPAS, zones de police ou intercommunales. Plus de 200.000 personnes y sont employées. Le nombre d'agents statutaires (nommés) est en baisse régulière au profit d'agents contractuels. En Wallonie, par exemple, ils sont minoritaires : à peine 41 %. Deux régimes de pension coexistent donc au sein de ces administrations : celui des fonctionnaires pour les statutaires, celui des travailleurs salariés pour les contractuels.

C'est une part essentielle du problème. Les cotisations patronales versées par les communes sont en chute libre parce qu'il y a toujours moins de statutaires. L'effort à fournir pour la pension est moins important dans le cas d'un travailleur contractuel. Or la population vieillit, les pensionnés sont toujours plus nombreux, le modèle tangué et les budgets disponibles, gérés au niveau fédéral, s'épuisent à toute vitesse. Tous les municipalistes sont

inquiets : « Il est plus que jamais nécessaire que les pouvoirs locaux soient aidés par des moyens financiers extérieurs, fédéraux et régionaux, pour leur permettre de faire face au paiement des pensions des agents qu'on les encourage à nommer », soulignait récemment l'Union des villes et communes de Wallonie.

2 L'augmentation des cotisations.

Selon le PS, « le système actuel de financement du Fonds de pension solidarisé n'est plus du tout tenable : il a un problème de trésorerie dès 2017 et un problème structurel de financement dès 2018. » L'alerte retentit : « Faute de mesure structurelle, cela pourrait mettre en péril le paiement des pensions. »

Depuis 2011, les pouvoirs locaux dont l'apport au Fonds fédéral est inférieur aux coûts de pension générés pour leurs anciens travailleurs statutaires sont redevables d'une cotisation de responsabilisation qui s'ajoute aux cotisations de base. Ils sont 39 % dans ce cas. « Pour résoudre le problème de déficit structurel, il faudra considérablement augmenter la cotisation de base, mais aussi le coefficient de respon-

sabilisation », affirment les socialistes. L'idée est effectivement dans l'air, mais n'a pas encore fait l'objet de négociations.

Le groupe PS du parlement wallon a toutefois demandé à la CGSP (syndicat socialiste des fonctionnaires) de réaliser des simulations sur les hausses probables des cotisations de solidarité. C'est l'objet de l'infographie ci-contre pour quelques villes emblématiques. « Concrètement, les pouvoirs locaux devront assumer de manière collective un milliard de plus de charges de pensions », dit-on à Namur.

3 Le lissage des paiements. Début 2017, les compétences sur les pensions sont passées d'un office *ad hoc* au Service fédéral des pensions. L'opération a fourni l'occasion d'un constat : « Des problèmes de trésorerie se posent, ils pourraient grimper à plus de 100 millions dès la fin de cette année », relèvent les socialistes.

Le hiatus est simple : les communes versent aujourd'hui leur écot en une fois et en décembre de l'an-

née N+1. L'administration fédérale doit en quelque sorte « avancer » le paiement des pensions. Elle envisage d'accélérer progressivement la perception en année N des cotisations communales, ainsi que leur mensualisation. « Ce problème comptable risque de se traduire, à très court terme, par un problème budgétaire pour les pouvoirs locaux qui vont se voir imposer un double paiement pendant plusieurs années », dénonce le PS.

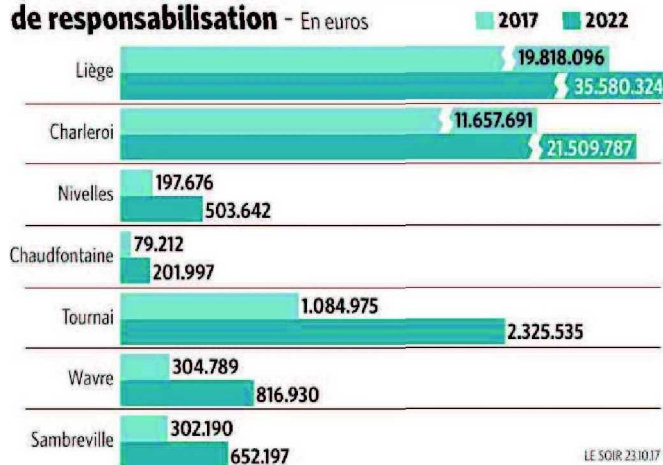
4 L'incitant pour le deuxième pilier. Les communes sont favorables à la mise en place d'une pension mixte dans les administrations locales, deux syndicats sur trois aussi : une même personne toucherait une pension du service public pour les années qui suivent sa nomination, mais relèverait du régime des salariés pour les années prestées comme contractuelle. Avancée par Daniel Bacquelaine dans un avant-projet de loi, l'idée est de favoriser l'émergence d'un « deuxième pilier » en faveur des contractuels. En clair : une pension complémentaire. Le ministre des Pensions met la

pression : les pouvoirs locaux qui emploient cette voie bénéficieraient d'un incitant financier sous la forme d'une ristourne sur les cotisations de responsabilisation, promises à la hausse comme on l'a vu. C'est le blocage, au PS mais aussi à l'Union des villes et communes, sur le lien entre ce deuxième pilier et la cotisation en question : les communes (majoritaires) qui ne cotisent pas seraient exclues d'office de l'incitant.

Pire encore, note-t-on en Wallonie, mais aussi à Bruxelles via le député Emir Kir (PS) ou le ministre-président Rudi Vervoort (PS), qui s'en sont émus : 500 pouvoirs locaux flamands ont déjà recours à un dispositif de pension complémentaire alors qu'on en compte seulement quatre en Wallonie et un seul à Bruxelles. « Cet incitant va clairement favoriser la Flandre au détriment des deux autres Régions », dit-on au PS. Les pouvoirs locaux flamands gagneraient huit millions alors que l'opération se solderait par un surcoût ailleurs. » Et c'est ici que le dossier devient communautaire... ■

ERIC DEFFET

Estimation de la hausse des cotisations de responsabilisation - En euros



LE SOIR 23/10/17

LE DÉBAT

Une nécessaire concertation

PS et CGSP n'ont pas choisi par hasard les entités qui figurent dans notre tableau. On y retrouve Wavre, Chaudfontaine et Nivelles, les communes de Charles Michel, Daniel Bacquelaine et Valérie De Bue. Manière de dire aux excellences libérales du fédéral et de la

Wallonie que les problèmes soulevés sont aussi les leurs. Le ministre fédéral des Pensions est accusé de favoriser la Flandre et surtout Anvers à travers son projet d'incitant pour les pouvoirs locaux qui choisiraient la voie d'une pension complémentaire pour les contractuels. Daniel Bacquelaine demande aux communes wallonnes et bruxelloises de se montrer volontaristes : « Il est exact

que les communes flamandes ont pris de l'avance, mais l'incitant sera accordé en fonction de l'attitude prise au 1^{er} janvier 2018. En Wallonie et à Bruxelles, on a encore un an pour mettre ce régime en place et profiter du coup de pouce », a-t-il répondu récemment à Rudi Vervoort et Pierre-Yves Dermagne. En Wallonie, Valérie De Bue a été saisie du dossier des pensions dès son installation comme ministre des Pou-

voirs locaux. A peine installée, elle a mis en place un groupe de travail avec le fédéral : « Une concertation avec le fédéral est souhaitée, a-t-elle expliqué au parlement. Il faut s'assurer d'une bonne représentativité des pouvoirs locaux dans ce dossier éminemment compliqué. » Il n'est pas impossible que les pensions des agents locaux remontent jusqu'au comité de concertation.

E.D.

Luperto « Ce problème n'est pas politique, il dépasse les clivages habituels »

ENTRETIEN

Jean-Charles Luperto (PS) est député wallon, mais aussi bourgmestre de Sambreville. Il compte parmi les élus les plus offensifs dans le dossier des pensions des agents communaux.

Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Pourquoi remonte-t-il à la une de l'actualité ? Tous les élus locaux ne parlent plus que de ça...

Personnellement, j'étais en réunion avec ma directrice financière et l'administration wallonne lorsque j'ai reçu des bribes d'infos qui m'ont véritablement inquiété. J'ai demandé des renseignements, obtenu des simulations sur l'impact pour les finances communales si les cotisations de responsabilisation sont revues à la hausse. Et je tire aujourd'hui la sonnette d'alarme. On arrive au bout d'une logique sur la question du déficit structurel du Fonds de

solidarité. Les élus locaux doivent le savoir alors qu'ils préparent leurs budgets pour 2018.

A qui la faute ?

Le dossier est dans les mains du gouvernement fédéral, et donc de Daniel Bacquelaîne, le ministre des Pensions. Mais il y a aussi une grande part de responsabilité dans le chef des pou-

voirs locaux, en tout cas ceux qui n'ont pas joué le jeu. Je veux parler de ces communes qui offrent un statut public à des agents mais uniquement lorsqu'ils approchent de la retraite, alors qu'ils ont effectué toute leur carrière comme contractuels. Ces pratiques ont déséquilibré le système.

Quelle est l'ampleur du problème selon vous ?

Il faut d'abord rappeler que les pouvoirs locaux sont les seuls dans ce pays à devoir assurer le

financement complet des pensions de leurs agents. Cette situation est anormale, il faudrait y réfléchir. En attendant, les pensions de nos agents ont été confiées à l'administration fédérale en 2017. Ce pilier a été en quelque sorte individualisé. Le sous-financement était masqué jusque-là, il est apparu au grand jour. Les calculs montrent que les communes seraient mises à contribution à concurrence d'un milliard d'euros dans les années à venir. C'est intenable !

Vous alertez tous les municipalistes...

Oui, parce qu'il ne s'agit pas d'un problème politique : les problèmes que nous soulevons sont un réel danger pour les pouvoirs locaux en général, peu importe la couleur politique dominante, les clivages habituels. On peut faire le parallèle avec l'impact pour les communes de la réforme des polices et de celle

des zones de secours, ou avec le report de charges colossales sur nos CPAS... On n'arrête pas de charger la barque des communes qui sont déjà en difficultés. Je note d'ailleurs que dans la déclaration de politique régionale MR-CDH, la notion de « neutralité budgétaire » qui bénéficia depuis longtemps aux communes n'apparaît plus.

Quelles solutions ?

C'est comme si on nous poussait à augmenter la fiscalité, à supprimer des emplois ou à réduire des services. Nous demandons d'urgence une concertation avec les Régions et le fédéral sur le financement du Fonds de solidarité, mais aussi sur le lissage dans le temps des contributions communales ou le développement d'un deuxième pilier des pensions pour les agents contractuels. ■

Propos recueillis par
E.D.